EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/50
Chapitre 7.5 Subventions
Objet : Demande de subvention portant sur l'amélioration du dispositif UROS – îles flottantes végétalisés

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de monsieur Marc VIOSSAT, Vice-Président.

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation :
Le 23/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou représentés : 19
(27 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel TRON

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Gérard CALVISI, Jacques BILLON-TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir donné à Pierre VOLLAIRE), Michèle TETENOIRE, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Poncon : Sophie VAGINAY-RICOURT

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Joël BONNAFOUX, Carole CHAUVET (pouvoir donné à Claire BARNEOUD), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à Marc VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir donné à Joël BONNAFOUX), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Stéphane RUSSO (syndicat pro)

Exposé des motifs :

Le Vice-Président rappelle que la construction de barrages et leur fonctionnement induisent de profondes modifications hydromorphologiques et conduisent notamment à l'altération des zones littorales, ne permettant pas le développement d'habitats nécessaires à la biodiversité aquatique. L'atténuation de ces pressions représente ainsi un enjeu socio-économique et environnemental majeur pour soutenir la biodiversité aquatique de ces grands lacs tout en conservant les usages de ces milieux.

Sur la retenue de Serre-Ponçon, un premier projet de recherche initié en 2018 nommé UROS, pour lequel le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est pleinement investi au côté de l'OFB et de la société ECOCEAN, a démontré l'efficacité écologique de l'installation de zones végétalisées flottantes. Le Président rappelle à cet effet que ces modules, désormais propriété du S.M.A.DE.SE.P., ont bénéficié d'un réinvestissement visant à proroger leur durée de vie de 5 ans : il demeure donc essentiel de prévoir le prolongement de cette expérimentation afin de capitaliser dans le temps sur cette réussite et d'en améliorer l'efficience. La question de l'échelle se pose ainsi, les actuels radeaux étant limités à une emprise de 70 m² environ.

Le Vice-Président indique que le projet du Syndicat visant à développer et optimiser ces structures flottantes en termes d'architecture, d'intégration paysagère (par une meilleure végétalisation de la structure notamment), de matériaux, d'efficacité écologique et de coût, n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à projets baptisé « Restauration écologique en faveur de la biodiversité » lancé en 2023 par l'OFB.

Aussi, le Vice-Président propose de solliciter l'appui financier soit de l'Agence de l'eau et de la Région Sud soit de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert (et notamment son axe 3 – accompagnement

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com

de la stratégie nationale biodiversité 2030) afin de conduire à son terme ce projet. Baptisé UROS_2, il viserait ainsi à concevoir, à installer et à suivre une nouvelle zone littorale flottante artificielle, plus écologique, plus intégrée dans le paysage et écologiquement plus performante répondant aux enjeux de marnage rencontrés sur la retenue. La conception de cette nouvelle structure suivra les principes de l'économie circulaire, avec l'utilisation de matériaux recyclables et durables dans le temps.

Il est ainsi envisagé des flotteurs en métal (acier ou aluminium) en lieu et place de ceux en plastique utilisés dans le précédent projet de recherche. De plus, le Président souhaite mettre l'accent sur une meilleure intégration paysagère avec une structure devant être massivement végétalisée (plantes terrestres et aquatiques), en donnant réellement l'apparence d'une île au milieu du lac.

Ces nouveautés conserveraient les éléments de conception ayant déjà fait leurs preuves lors du premier projet, afin de proposer des habitats fonctionnels aux compartiments cibles : ichtyofaune (en particulier les espèces phytophiles comme le brochet qui ne disposent pas d'habitats fonctionnels au sein de la retenue), macro-invertébrés, avifaune. Les plantes présentes sur les démonstrateurs du premier projet, prélevées localement et déjà acclimatées, seront réutilisées et transférées sur la nouvelle structure. Elles seront complétées par d'autres provenant de pépinières locales ou de nouveaux prélèvements dans la zone. Des suivis écologiques seront également réalisés sur la structure, en vue d'acquérir des données scientifiques sur la colonisation et la composition des communautés peuplant la structure flottante et connaitre la plus-value des améliorations apportées par rapport aux structures initiales. L'analyse de ces données permettra de conclure sur l'intérêt de cette structure et pourra être valorisée de plusieurs manières (rapport de synthèse, article scientifique...).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2021/65 portant rétrocession des radeaux flottants végétalisés du programme UROS au bénéfice du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2023/18 portant sur la candidature du dossier présenté par le Syndicat à l'appel à projets « Restauration écologique en faveur de la biodiversité » lancé par l'OFB ;

CONSIDERANT :

- La réussite de l'expérimentation UROS et les résultats présentés lors de la soutenance de thèse ad hoc ;
- L'intérêt partagé d'améliorer l'efficacité et l'intégration paysagère, et d'amplifier les effets des structures flottantes littorales sur la biodiversité lacustre ;
- Les conclusions de la consultation publique menée dans le cadre du plan de résilience favorables au développement de ces dispositifs sur le lac de Serre-Ponçon pour lutter contre les effets du réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité ;
- L'absence de financement obtenu via le Loto de la Biodiversité ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2023 :

- **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président et la fiche détaillée du projet ci-annexée ;

- **AUTORISE** le Président à solliciter soit les crédits de l'Agence de l'eau (aides classiques ou appels à projets sur opportunité) et de la Région Sud soit les crédits issus du Fonds Vert de l'Etat pour l'opération intitulée « UROS_2 : vers des structures flottantes performantes

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com

pour soutenir la biodiversité lacustre », conformément aux plans de financement prévisionnels ci-après :

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
Financements publics :		Conception et construction de la zone littorale	
Agence de l'eau (50%)	175 000,00 €	flottante……	125 000,00 €
Région Sud (30%)	103 000,00 €	Installation du dispositif/ancrage……..	10 000,00 €
		Ingénierie/expertise	
		• ECOCEAN……..	60 000,00 €
Autofinancement :		• OCERGY……..	25 000,00 €
S.M.A.D.E.S.E.P. (20%)	70 000,00 €	• S.M.A.D.E.S.E.P……..	70 000,00 €
		Suivis scientifiques et évaluation du dispositif	
		INRAE/ECLA……	40 000,00 €
		Support de communication/valorisation du projet,	
		réunion de restitution (articles de presse,	
		publications scientifiques, etc.)……..	10 000,00 €
		Petits matériels/consommables……..	10 000,00 €
Total	**350 000,00 €**	**Total**	**350 000,00 €**

Ou

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
Financements publics :		Conception et construction de la zone littorale	
Etat - Fonds Vert (80%)	278 000,00 €	flottante……	125 000,00 €
(Axe 3 – accompagnement de la		Installation du dispositif/ancrage……..	10 000,00 €
stratégie nationale biodiversité 2030)		Ingénierie/expertise	
		• ECOCEAN……..	60 000,00 €
		• OCERGY……..	25 000,00 €
		• S.M.A.D.E.S.E.P……..	70 000,00 €
Autofinancement :		Suivis scientifiques et évaluation du dispositif	
S.M.A.D.E.S.E.P. (20%)	70 000,00 €	INRAE/ECLA……	40 000,00 €
		Support de communication/valorisation du projet,	
		réunion de restitution (articles de presse,	
		publications scientifiques, etc.)……..	10 000,00 €
		Petits matériels/consommables……..	10 000,00 €
Total	**350 000,00 €**	**Total**	**350 000,00 €**

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ce programme établi sur trois ans (2024-2026) sous réserve de la réception de l'arrêté attributif de subventions correspondant.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Vice-Président,
Marc VIOSSAT

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes de de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, Quai de la rue Royale, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com